

## La consommation de cannabis pendant la grossesse

– Énoncé de l'Association canadienne des sages-femmes –

L'Association canadienne des sages-femmes est engagée à promouvoir la santé et à réduire les risques quant à la légalisation et à l'usage réglementé des produits du cannabis à des fins récréatives. Les sages-femmes s'appuient sur la recherche, des lignes directrices fondées sur des données probantes, l'expérience clinique et, ainsi que sur les valeurs et les besoins uniques aux des personnes dont elles prennent soin.

Nous espérons qu'au fur et à mesure que le tabou social entourant la consommation de cannabis diminuera, Une discussion ouverte avec les professionnel-le-s de la santé deviendra plus facile. Une relation de confiance et d'ouverture est nécessaire pour l'échange d'information et la mise en œuvre d'une approche de réduction des méfaits exempte de jugement.

Des données probantes indiquent la possibilité d'effets néfastes sur la santé des personnes enceintes, des fœtus et des bébés allaités. Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour mieux comprendre les effets à long terme sur la santé de la consommation de cannabis sous toutes ses formes. Quelle que soit la substance consommée, le fait de fumer pendant la grossesse est lié à un poids inférieur des nouveau-nés à la naissance. Il n'existe aucune donnée quant à la quantité de cannabis qu'il est sécuritaire de consommer pendant la grossesse ou l'allaitement.

En l'absence de données claires, nous déconseillons aux personnes enceintes ou allaitantes de consommer du cannabis, puisqu'on n'en connaît pas bien les effets sur la santé. Des recherches plus poussées sont nécessaires pour que les gens puissent prendre des décisions plus éclairées.

---